

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2016

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion 2016



Au service des prestataires de services de l'emploi depuis 1985

La Fondation 2^e pilier swissstaffing a été fondée en 1985 dans le but d'offrir des solutions d'assurance simples et avantageuses pour le personnel des prestataires de services de l'emploi.

Editorial

Présentation de la Fondation

Evolution des effectifs

Evolution de la fortune

Situation financière

Principales activités et actualités

Organisation de la Fondation

Neuchâtel, juin 2017

Editorial

Neuchâtel, juin 2017

**Chère lectrice,
Cher lecteur,**

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 reprend le contenu traditionnel informatif sur la Fondation. Elément-clé de notre communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées auprès de notre Fondation, par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous remercions d'avance les responsables des entreprises affiliées de leur soutien dans cet effort.

Par ailleurs, la Fondation tient des exemplaires supplémentaires à disposition en cas de demande. Enfin, ce rapport sera également publié sur le site Internet.

Pour les gérants de fortune, l'année 2016 n'a pas été une année facile. Les marchés étaient marqués par des insécurités politiques et des orientations divergentes des banques centrales. En raison de craintes liées à la croissance chinoise, les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement faible en début 2016. Au premier semestre, le référendum sur le Brexit a mis les marchés sous pression. Finalement, la victoire de Donald Trump aux élections américaines a déclenché une forte montée des cours.

Au 31.12.2016, la Fondation a réalisé une performance globale de 4.0%, qui, cette année encore, est supérieure à la moyenne (entre 3.41% et 3.87%) de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Du côté des activités consacrées spécifiquement aux plans de prévoyance, notre Conseil de Fondation a notamment élaboré des projets, respectivement pris des décisions importantes dans les domaines suivants :

- Une nouvelle revue du niveau des cotisations (part employé et part employeur) consacrées à la couverture des risques d'invalidité et de décès, qui a débouché sur une quatrième baisse consécutive des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2016, avec une garantie jusqu'au 31 décembre 2018.
- Une augmentation de 1% du taux de rémunération des avoirs de vieillesse, soit de 2% supérieur au taux d'intérêt minimum (3.25% dès le 1^{er} janvier 2016 et 3.0% dès le 1^{er} janvier 2017).
- Une indexation de 2% des rentes de tous les bénéficiaires de rentes avec effet au 1^{er} janvier 2016.
- Versement d'une 13^e rente à tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants. Le versement a eu lieu le 23 décembre 2016.

Finalement, nous vous informons que la Fondation a atteint un degré de couverture de 136.09% au 31 décembre 2016 (135.16% au 31 décembre 2015), ce qui démontre une situation financière toujours très solide.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



Georg Staub
Président



Oliver Eichenberger
Secrétaire

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'AS-SO (Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale), son autorité de surveillance, et est enregistrée au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swissstaffing peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre également la possibilité d'affilier le personnel interne des entreprises de placement en général et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour les entreprises qui le désirent.

La Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing est une institution à but non lucratif et veille à une bonne gestion des risques et des frais. Elle pratique une politique transparente en matière de coûts de fonctionnement et a l'avantage de pouvoir maintenir ces derniers très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche:

- frais de gestion de la fortune: CHF 147.- par an et par destinataire ou 0.789% de la fortune sous gestion;
- frais d'administration générale: CHF 130.- par an et par destinataire (y compris organe de révision, expert en prévoyance professionnelle et autorités de surveillance);
- coût de fonctionnement total: CHF 277.- par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Suisse SA (à l'époque: PRASA, puis Hewitt Associates SA) à Neuchâtel, l'effectif de notre Fondation compte actuellement plus de 249 conventions d'adhésion, représentant plus de 142 sociétés actives dans la branche avec plus de 24'500 assurés actifs et pensionnés au total. Ceci signifie pour 2016 environ 271'000 annonces de salaires, 32'831 nouvelles affiliations et 31'222 sorties.

Son organe dirigeant, le Conseil de Fondation, est composé de 6 membres, tous issus de la branche ou ayant une connaissance approfondie du domaine (voir la composition en page 10).

Participation à notre succès

Nos assurés participent aux bons résultats: en 2017, tous les avoirs de vieillesse sont rémunérés à un taux de 3%.



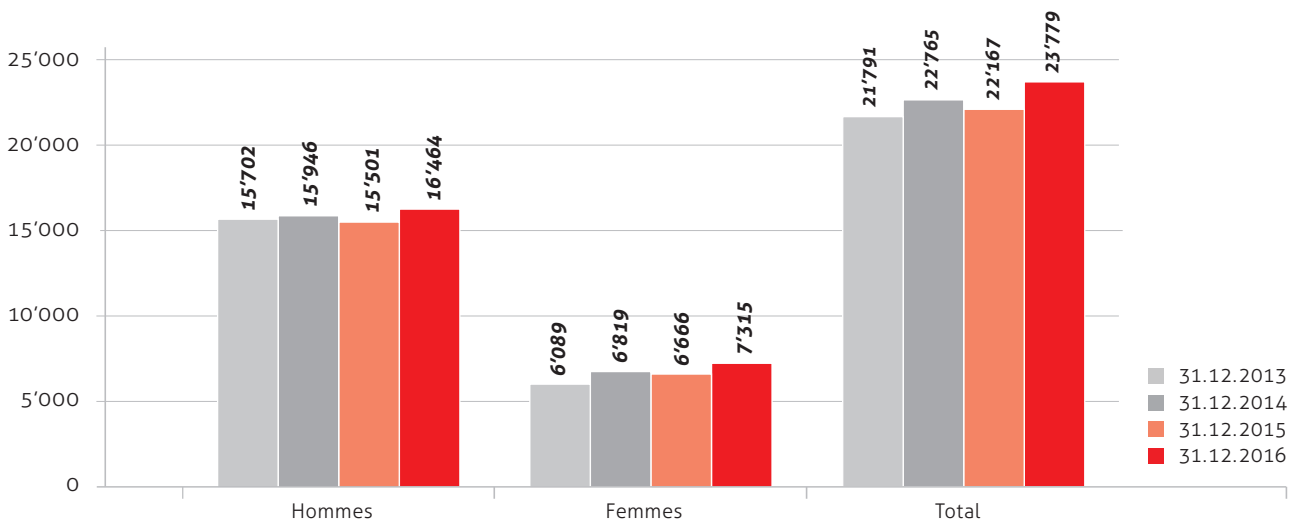
Evolution des effectifs

Assurés actifs

Au 31 décembre 2016, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de personnels temporaires dans le cadre de 163 conventions d'adhésion, contre 160 au 31 décembre 2015.

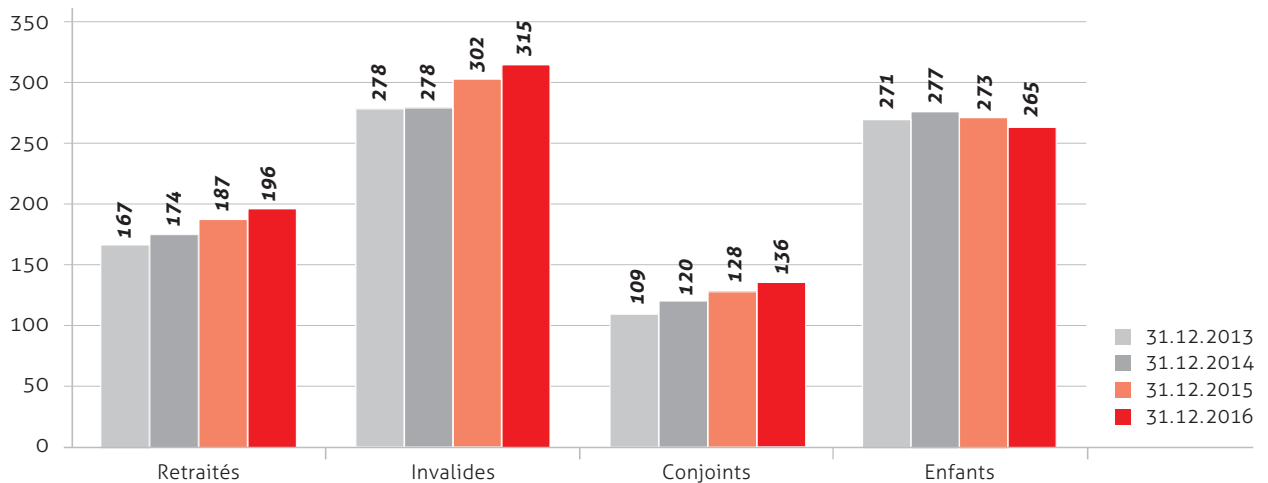
En outre, 86 employeurs avaient leur personnel fixe affilié auprès de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion, contre 83 l'année précédente.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. Ce dernier montre une légère augmentation de l'effectif durant l'exercice sous revue.



Bénéficiaires de rentes

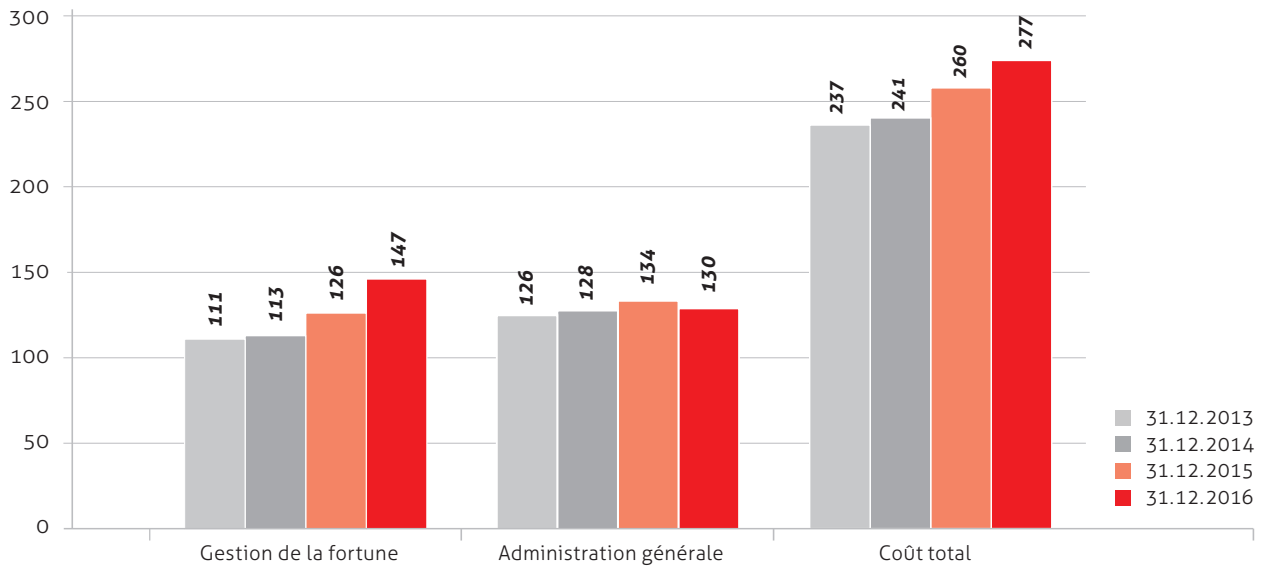
L'effectif total des bénéficiaires de rentes a continué à augmenter (912 rentes versées au 31 décembre 2016 contre 890 au 31 décembre 2015). Sauf pour les rentes d'enfant, une augmentation linéaire des rentes de vieillesse, de conjoint et d'invalidité peut être observée.



Evolution des effectifs

Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation des frais de gestion provient principalement d'une augmentation de la fortune placée. Malgré un accroissement du nombre de mouvements de personnel et de l'effectif de 23'000 assurés en 2015 à 24'700 assurés en 2016, les frais de gestion généraux ont pu être maintenus stables.



Evolution de la fortune

Fortune

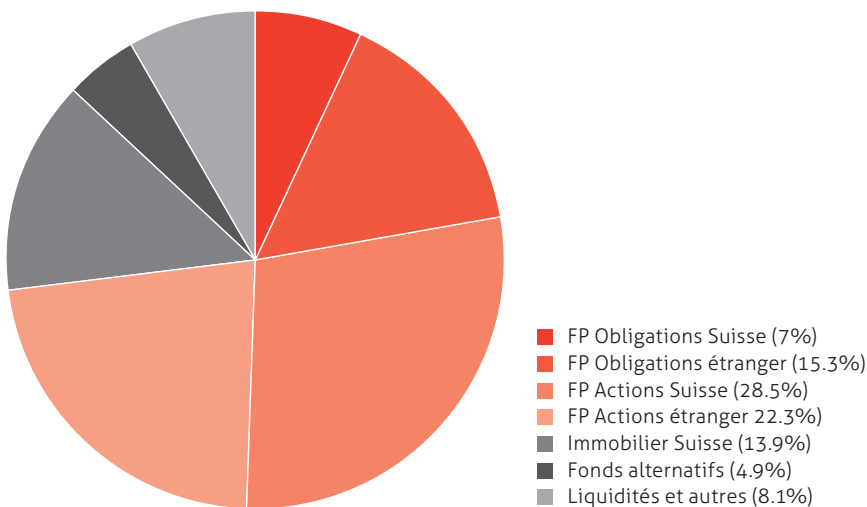
La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes, y compris le compte de régularisation passif et la réserve de cotisations d'employeur. Cette fortune s'est élevée à CHF 409'828'420.- au 31 décembre 2016 (contre CHF 373'726'646.- au 31 décembre 2015), soit une croissance d'environ 9.6%.

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les variations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2016 pour la huitième fois consécutive sa valeur cible, qui se situe à 25% de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées par la Fondation. Elle s'élève à CHF 75'284'852.- au 31 décembre 2016.

Structure de la fortune sous gestion

Le graphique ci-après fait apparaître la part prépondérante des fonds de placements en actions (entre 20% et 30%) ainsi qu'une part désormais importante de l'immobilier suisse (14%), dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation. Comme il y a un an, la part des fonds de placements en obligations suisses ne représente plus que 8%. Les placements répondent toutefois toujours aux objectifs de prudence que s'est fixés le Conseil de Fondation.



La caisse de pensions saine

Notre situation financière est solide. Depuis plusieurs années, notre taux de couverture dépasse largement les 100%. À la fin 2016, il a même atteint 136%.

Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements d'assurance et les provisions techniques constituées.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2016 avec celle au 31 décembre 2015, les capitaux de prévoyance étant actuellement déterminés avec les bases techniques LPP 2010 à 3.0%.

| | 31.12.2016 | Situation financière au 31.12.2015 |
|--|------------------------|---------------------------------------|
| Total de l'actif | 463'643'476.82 | 430'821'342.78 |
| Dettes | -52'491'826.46 | -55'926'365.16 |
| Compte de régularisation passif | -641'332.59 | -486'434.10 |
| Réserve de cotisations d'employeur | -681'897.50 | -681'897.50 |
| Réserve de fluctuation de valeurs | -75'284'852.81 | -69'127'708.26 |
| Fortune disponible | 334'543'567.46 | 304'598'937.76 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques | | |
| Capital de prévoyance assurés actifs | -179'974'680.25 | -161'959'955.05 |
| Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes | -83'933'954.00 | -77'325'997.00 |
| Passifs provenant de contrats d'assurance | -770'777.00 | -804'881.00 |
| Provisions techniques | -36'460'000.00 | -36'420'000.00 |
| Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques | -301'139'411.25 | 276'510'833.05 |
| Capital de la fondation | -1'000.00 | -1'000.00 |
| Fonds libres | 33'403'156.21 | 28'087'104.71 |

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où:

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes, du compte de régularisation passif et des éventuelles provisions non techniques; et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2016, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élevait à 136.09% contre 135.16% au 31 décembre 2015. Ainsi, le degré de couverture et la situation financière qualifiée de saine et favorable de notre Fondation se sont encore améliorés grâce notamment à la bonne structure démographique de la Fondation.

Situation financière

Evolution de la situation financière

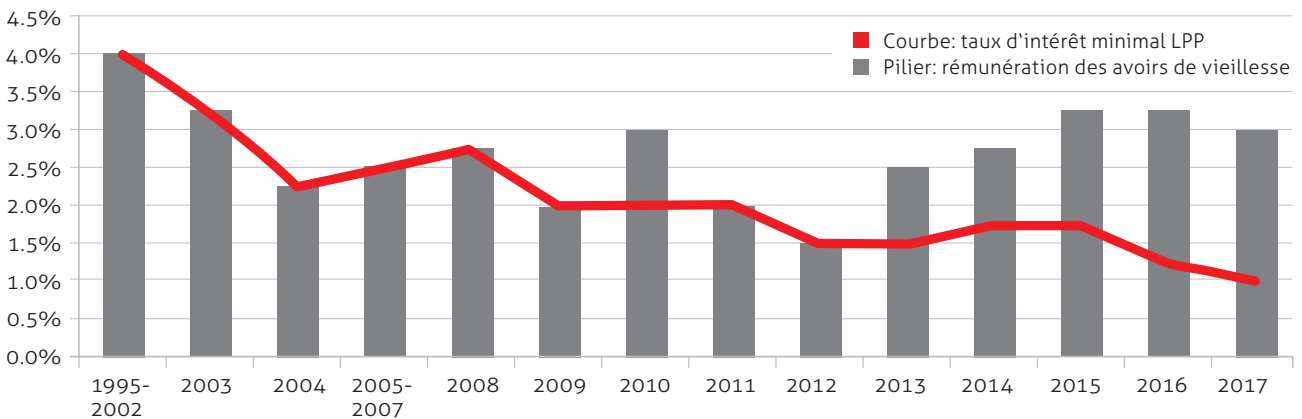
L'année 2016 n'a pas été une année facile pour les gérants de fortune. Les marchés étaient marqués par des insécurités politiques et des orientations divergentes des banques centrales. Enfin, la victoire de Donald Trump aux élections américaines a provoqué une forte montée des cours qui a permis à la Fondation de clôturer l'année avec une performance globale de 4.0% au 31.12.2016. Après constitution de toutes les provisions et de la réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de sa valeur cible (25% de la fortune de prévoyance) d'un montant de CHF 75'284'852, la Fondation affiche un résultat positif avec un excédent de recettes de CHF 5'316'051. Les fonds libres s'élèvent ainsi à CHF 33'404'156 (année précédente: 28'088'104).

Conclusion: les fondements de notre Fondation demeurent solides. Conclusion: les fondements de notre Fondation demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

En 2016, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux d'intérêt de 3.25%, soit 2% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Pour faire participer les assurés actifs de la Fondation à sa bonne santé financière, le Conseil de Fondation a fixé le taux d'intérêt pour l'année 2017 à 3.0%, ce qui est 2% supérieur au taux minimal LPP de 1% arrêté par le Conseil fédéral.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse dans la Fondation durant les 22 dernières années (la courbe rouge indique l'évolution du taux minimum LPP à titre de comparaison).



Rentes en cours au 1^{er} janvier 2016

Souhaitant également faire participer les bénéficiaires de rentes au résultat positif de la Fondation, le Conseil de Fondation a décidé d'augmenter les rentes de tous les bénéficiaires de rentes de 2% avec effet au 1er janvier 2016. Dans sa réflexion, il a également tenu compte de sa volonté de poursuivre une politique durable en matière de gestion financière.



La caisse de pensions sûre

Nous ne poursuivons aucun but commercial et misons sur la transparence. Les intérêts de nos assurés et de nos clients figurent au premier plan.

Principales activités et actualités

Comme déjà mentionné dans l'éditorial, le Conseil de Fondation a pris plusieurs décisions qui ont été implémentées en collaboration avec la société gérante. Les points les plus importants sont résumés ci-dessous:

Baisse des cotisations risques au 1^{er} janvier 2016, avec une garantie jusqu'au 31 décembre 2018

Cotisations dès le 1er janvier 2016 en % du salaire assuré :

- Taux de cotisation pour les risques invalidité et décès : 1.8%, au lieu de 2.0%
- Taux de cotisation pour les frais d'administration : 0.6%, au lieu de 0.8%
- Total : 2.4%, au lieu de 2.8%

La baisse équivaut par conséquent à 0.4% du salaire assuré, répartie paritairement entre les employeurs (0.2%) et les employés (0.2%).

Augmentation du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Depuis le mois de juillet 2015, l'avoir de vieillesse disponible de chaque assuré est rémunéré à un taux dépassant de 2% le taux minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral. La rémunération plus élevée décidée par le Conseil de Fondation est valable jusqu'à fin 2018.

Taux minimal LPP en 2016 : 1.25%

- Rémunération des avoirs de vieillesse de la Fondation : 3.25%

Taux minimal LPP en 2017 : 1.00%

- Rémunération des avoirs de vieillesse de la Fondation : 3.00%

Le taux minimal LPP pour l'année 2018 n'est pas encore connu.

Indexation des rentes et versement d'une 13^e rente

Les rentes de tous les bénéficiaires de rentes ont été augmentées de 2% avec effet au 1^{er} janvier 2016.

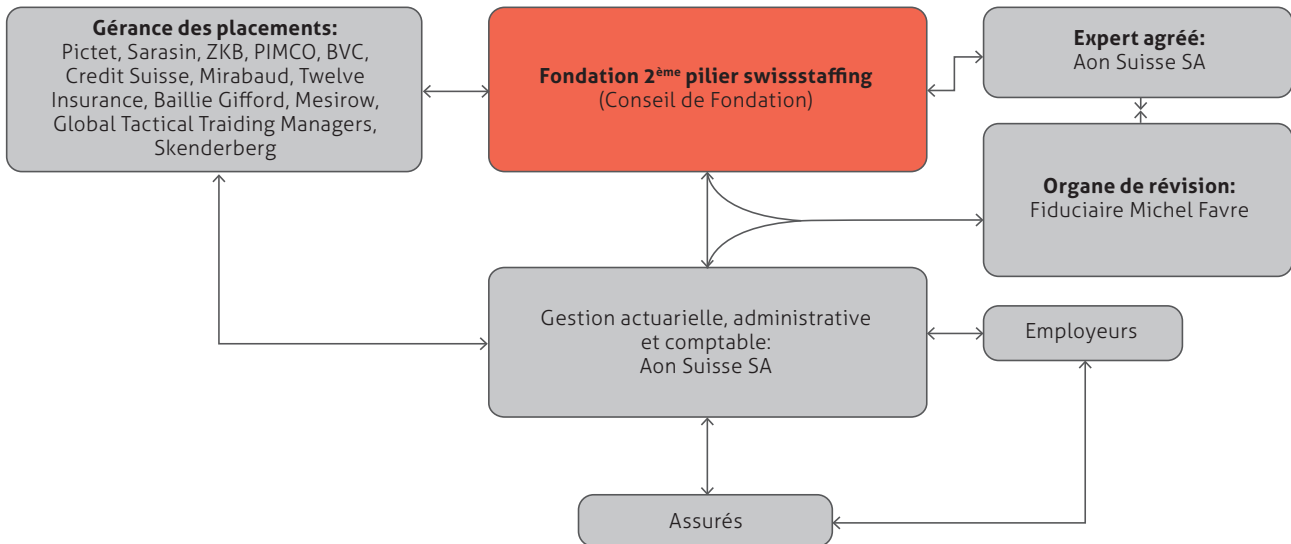
En décembre 2016, une rente mensuelle complète a été versée à tous les bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfants (13^e rente).

Exercice du droit de vote des actionnaires

La Fondation a exercé son droit de vote par voie de correspondance en déléguant ses droits de vote à un représentant indépendant et neutre.

Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants



Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente vis-à-vis des tiers. La période en cours a débuté en 2015 et portera jusqu'en 2020. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

Représentant de l'employeur:

- M. Georg Staub, Président
- Mme Myra Fischer-Rosinger, membre
- M. Roger Guthauser, membre

Représentant des employés:

- M. Aldo Ferrari, membre
- Mme Irène Righetti, membre
- Mme Karin Zihlmann, membre dès le 1^{er} juin 2016

Copie à:

- Employeurs affiliés
- Association swissstaffing
- Société gérante
- Autorité de surveillance
- Organe de révision



La caisse de pensions simple

Notre gestion est efficace et axée sur les besoins de nos clients. Nous disposons de notre propre centre d'appel, garantissant ainsi une administration simple et rapide.



La fondation poursuit un but unique

Offrir la meilleure solution d'assurance dans le 2^e pilier pour les services de l'emploi.
Pour ce faire, les experts de la branche vous accompagnent.

Rendez-nous visite sur:
www.swisstaffing-lpp.ch

swisstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

 **swisstaffing**
BVG-LPP
